

A

Restriction pour l'admission des voyageurs pendant les fêtes de la Pentecôte.

Lettre SNCF au MTP

C.A. 17. 5.42  
20. 5.42 41 Qd b)

20 mai 1942

1104

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration

du 20 mai 1942

---

Questions diverses

- b) Mesures de restriction pour l'admission  
des voyageurs pendant les Fêtes de la  
Pentecôte.

Pas de P.V.  
Sténo (p.41)

M. LE PRESIDENT donne connaissance au Conseil de l'Avis au Public qui a été, à la demande de la S.N.C.F., diffusé par la Presse et la Radio en vue de freiner les déplacements en France à l'occasion des Fêtes de la Pentecôte.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS  
-:-:-:-

11150 - 13

17 mai 1942

Monsieur le Ministre,

En raison des avis qui ont été donnés au Public allemand à l'occasion des Fêtes de Pentecôte et de la nécessité de freiner également les déplacements en France pendant cette même période, il nous semblerait de bonne politique que votre Département fasse diffuser d'urgence par la Presse et par la Radio un communiqué qui pourrait être rédigé comme suit :

Avis au Public

Le Secrétaire d'Etat aux Communications fait connaître que les difficultés de toutes sortes qui ont nécessité jusqu'à présent la limitation des déplacements des voyageurs subsistent intégralement.

En conséquence, il est instamment demandé au Public de restreindre ses déplacements pendant la belle saison et notamment pendant les fêtes de la Pentecôte et de n'entreprendre de voyages que pour des motifs sérieux.

En vue d'adapter le trafic voyageurs à la capacité des transports, la S.N.C.F. appliquera d'ailleurs, dans certaines gares et pour les trains désignés, le régime de l'inscription préalable obligatoire du 22 mai au 26 mai inclus.

Veuillez agréer, .....

Le Président  
du Conseil d'Administration,

signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.